

- ii) de la production; et
- iii) de la distribution de l'Agenda et des modifications.

13. Pour résumer, les personnes autorisées qui désirent proposer des modifications à la Liste des rapports doivent soumettre celles-ci au service mentionné dans la colonne 6, à SMP et à SXIS Publications.

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE

14. Les références inscrites dans la colonne 7 de la Liste des rapports renvoient aux manuels existants, dans l'ordre suivant :
- a) symbole du manuel;
 - b) volume (s'il y a lieu);
 - c) chapitre ou section; et
 - d) annexe (s'il y a lieu).
15. Les symboles utilisés pour désigner les manuels sont les suivants :
- CC – Correspondance et communications;
 - CTMAR – Conseil du Trésor, volume sur les marchés;
 - DSE – Directives sur le service extérieur;
 - ERP – Manuel de la gestion du personnel recruté sur place;
 - FINEX – Manuel du FINEX;
 - GB – Manuel de la gestion des biens;
 - GF – Manuel de la gestion financière;
 - GM – Manuel de la gestion du matériel;
 - RH – Manuel de la gestion des ressources humaines;